

REGLEMENT :

- 1- TRIPOU-TRAIL et AVEYRON HANDI-TRAIL, le 18 juillet 2009, organisé par ACTION 12.
Le départ du Tripou-Trail (50km) sera donné à 7h30.
L'Aveyron Handi-Trail (23 km et 18,5 km pour les Joélettes) partira à 9h30.
Le Tour du causse (10 km) partira à 9h30.
- 2- Trails en auto-suffisance, à allure libre, ouverts à tous, licenciés ou non. Porte horaire (50 km) : passer avant 12h30 à la fin de la première boucle, à Séverac l'Eglise.
- 3- Photocopie d'une licence sportive ou certificat médical de moins d'1 an à la date de la course obligatoire, à déposer lors de l'inscription (courses uniquement, valides ou handis).
- 4- Les parcours s'effectuent sur pistes, sentiers et chemins, ainsi que sur de petites portions goudronnées. Le parcours de 50 km s'effectue sur 2 boucles différentes autour du village. La 2ème boucle est utilisée par le circuit de 23 km. Les tracés sont balisés en jaune et rouge (Rubalise) + peinture rose sur les portions goudronnées.
- 5- Les dénivelés positifs sont : +1924m pour le 50 km, + 1000m pour le 23 km.
- 6- Réserve d'eau (gourde ou camel back) et réserve alimentaire très vivement conseillées : attention au risque de forte chaleur.
- 7- Les secours seront assurés un médecin, les équipes de secouristes de la Protection Civile et des motards.
- 8- Des points d'eau seront mis en place (nombre en fonction de la chaleur). Aucun ravitaillement important en solide.
- 9- Classements individuels homme, femme. Souvenirs pour tous et récompenses aux vainqueurs.
- 10- Aligot dansant servi vers 21h (réservation obligatoire avec ou sans inscription à la course)
- 11- Un circuit de 18.7 km (commun avec le 23 km sur une très grande partie) est réservé aux personnes handicapées (ou à mobilité réduite), à l'aide de « joélettes » (prêt possible – nous contacter rapidement). Ce même circuit est ouvert aux randonneurs.
- 12- L'organisateur est couvert par une responsabilité civile, les licenciés sportifs sont couverts individuellement par leur licence. Il incombe aux non licenciés de souscrire une « individuelle accident » auprès d'une compagnie d'assurance.
- 13- En cas de contestations, les décisions de l'organisateur sont sans appel. Un avis médical défavorable de nos équipes médicales à l'attention d'un coureur implique un retrait immédiat du dossard et une mise hors course.
- 14- Pré-inscriptions obligatoires, **avant le 11/07/09 inclus**. Règlement et inscription à adresser à ACTION 12, Espace Sport Nature, avenue de la plaine, 12310 Séverac l'Eglise.
Possibilité de se pré inscrire par le site internet de la course.
- 15- L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images ou photographies prises lors de la manifestation, ainsi que les noms des concurrents, uniquement à des fins de promotion de cette manifestation. Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation (inscription). Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à ACTION 12, Espace Sport Nature, avenue de la plaine, 12310 SEVERAC L'EGLISE.
- 16- La simple participation d'un concurrent au Tripou-Trail, à l'Aveyron Handi-Trail ou au Tour du Causse vaut acceptation de ce règlement.